

(1)

(A 64)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 29 JANVIER 1879.

Crédit de 50,000 francs au Département de la Justice, pour couvrir les frais de l'expropriation des bâtiments de l'asile des aliénés à Froidmont.

EXPOSÉ DES MOTIFS.

MESSIEURS.

A la suite de la revendication, faite par la commission administrative des hospices civils de Froidmont, des immeubles composant l'asile des hommes aliénés de cette commune, contre le Gouvernement qui s'en prétendait propriétaire, les tribunaux ont été appelés à se prononcer sur le différend.

Les décisions qui sont intervenues et qui sont aujourd'hui passées en force de chose jugée, ont tranché la question en faveur de ladite administration.

Les négociations qui ont ensuite été entamées entre le Gouvernement et la commission administrative des hospices de Froidmont, à l'effet de conclure un arrangement pour la cession, à l'amiable, des bâtiments occupés par l'asile et de quelques parcelles de terre, n'ayant point abouti et, d'autre part, cet asile qui compte actuellement au delà de 500 aliénés, appartenant à toutes les localités du pays, devant être maintenu à sa destination d'utilité générale, il y a lieu de poursuivre, pour cause d'utilité publique, l'expropriation des bâtiments et des terres dont il s'agit.

J'ai l'honneur de vous soumettre, Messieurs, un projet de loi qui met, à cet effet, à la disposition du Gouvernement, un crédit de 50,000 francs.

Le Ministre de la Justice,

J. BARA.

PROJET DE LOI.

 Léopold II,

ROI DES BELGES,

Ab tous présents et à venir, salut.

Sur la proposition de Notre Ministre de la Justice,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Notre Ministre des Finances présentera, en Notre Nom, à la Chambre des Représentants, le projet de loi dont la teneur suit :

ARTICLE PREMIER.

Il est ouvert au Département de la Justice un crédit de 50,000 francs pour couvrir les frais de l'expropriation des bâtiments de l'asile des hommes aliénés à Froidmont et de quelques parcelles de terre.

ART. 2.

Ce crédit sera couvert sur les ressources ordinaires.

Donné à Bruxelles, le 28 janvier 1879.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre de la Justice,

J. BARA.

Le Ministre des Finances,

CHARLES GRAUX.
